

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoir	1
Votants	16

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND et Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

016-2025 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 15 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO),**

- DESIGNE Mme Céline BOSSARD pour remplir cette fonction.

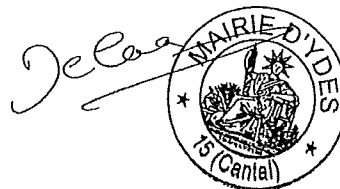
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 31 Mars 2025

**La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD**



**Le Maire
Alain DELAGE**



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoirs	1
Votants	16

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND et Fabienne GARCIA

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

017-2025 – FISCALITE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses article 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 29 Mars 2024,
M. le Maire rappelle les taux votés en 2024 et propose au Conseil Municipal un maintien des taux d'imposition des taxes directes locales communales pour 2025 à savoir :

NATURE	TAUX 2025
Taxe Foncière Bâti	49.12 %
Taxe Foncière Non Bâti	98.09 %
Taxe d'Habitation	21.89 %

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales communales pour 2025 comme suit :

NATURE	TAUX 2025
Taxe Foncière Bâti	49.12 %
Taxe Foncière Non Bâti	98.09 %
Taxe d'Habitation	21.89 %

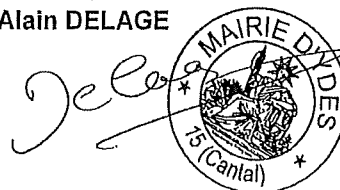
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 31 Mars 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif c
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de réception de l'AR: 31/03/2025
015-211502653-DEL_017_2025-DE
A G E D I



COMMUNE : 265 YDES
ARRONDISSEMENT : 15 MAURIAC
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MAURIAC

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 892 523	49,12	114,38	1 933 000	949 490	49,12	949 490
Taxe foncière non bâties (TFNB)	32 287	98,09	198,06	32 600	31 977	98,09	31 977
Taxe d'habitation (TH)	337 237	21,89	52,63	325 700	71 296	21,89	71 296
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	1 052 763

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	49,12		☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 052 763 = 1	98,09		
Taxe d'habitation (TH)	1 052 763	21,89		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			180 272	85 976	0	- 163 897	102 351

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
1 052 763		102 351		1 155 114

A AURILLAC

Le 14 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
NATHALIE DESHAYES

Le
Pour la Préfecture,

Le 31/03/2025

Pour la Commune,
Mairie de Mauriac

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de réception de l'AR: 31/03/2025
015-211502653-DEL_017_2025-DE
A G E D I

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagnant

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Excusés	4
Pouvoirs	1
Votants	16

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND et Fabienne GARCIA

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

018-2025 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits inscrits au Budget 2025, notamment en matière de subventions de fonctionnement aux associations,
Considérant la réglementation en matière de prise illégale d'intérêt,

Considérant que les membres du conseil municipal suivants font partie du bureau d'associations subventionnées par la commune, et ne prennent donc pas part au vote des subventions annuelles :

Clotilde JUILLARD : Association « Elles'Créa »

Bernard BOUVELOT : Association « Le Souvenir 39/45 »

Jean-Pierre BARBET : Amicale des anciens sapeurs-pompiers, Association « Les K'Ydes »

Céline BOSSARD : Association « Les K'Ydes »

Sophie TOURNADRE : Comice Agricole Race Salers

Pauline BRETHOMÉ : Association « Les K'Ydes »

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
Nombre de votants : 10
à 9 voix pour,
et 1 voix contre (Guy VIGNAL),

- ATTRIBUE aux associations les subventions selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2024
ASSOCIATIONS SPORTIVES	9 680 €
Comité Départemental Cycliste – Tour Cantal Cadets	400 €
Ecole de Foot Sumène Artense	1 250 €
Ecole de Rugby d'Ydes	1 250 €
Judo Club d'Ydes	300 €
Tennis Club d'Ydes	390 € + 150 € (salle) + 780 € (école)
Ydes Athlétisme Club	230 € + 830 € (école)
Ydes Pétanque	900 € + 500 € (Grand Prix Ville)
Ydes Sport Football Club	2 500 €
Z'Danse	200 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES ET D'ANIMATION	25 110 €
AAPPMA de Mauriac - Société de Pêche	140 €
A.C.A.D.Y.	6 000 €

.../...

ASSOCIATIONS (suite)	MONTANTS 2024
A.C.C.A. Ydes	500 €
Amicale Laïque d'Ydes	2 000 €
Aux Couleurs du Temps	200 €
Club Générations Mouvement d'Ydes	680 €
Comité d'Animation de Lagnac	1 650 €
Comité des Fêtes de Fanostre	1 650 €
Le Bastringue - Théâtre	1 000 €
Le Chœur des Volcans	300 €
Le Sourire de la Sumène	200 €
Les Amis de Fleurac	250 €
Les K'Ydes	1 000 €
Les Marcheurs de la Sumène	500 €
Moto Club Les Phacochères de la Sumène	400 €
Moto Club de Lagnac « Les Pillarots »	200 €
Radio Bort Artense – RBA	8 000 €
Scrabble Club d'Ydes	240 €
Tango Rock	200 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	4 300 €
Association des Parents d'Elèves du Collège d'Ydes	650 €
Association des Parents d'Elèves des Ecoles d'Ydes	1 450 €
	+ 1 350 € (voyage scolaire)
Association Sportive du Collège d'Ydes	510 €
Coopérative Scolaire	100 €
Foyer Socio-Educatif du Collège d'Ydes	240 €
ASSOCIATIONS HUMANITAIRES ET DE SOUTIEN	4 740 €
Aide Familiale Rurale Cantonale ADMR	430 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers d'Ydes	200 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Ydes	250 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 250 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles	340 €
Association « Le Souvenir 39/45 »	300 €
Association « Les Gueules Noires »	120 €
Elle's Créa	300 €
F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	200 €
F.N.A.T.H. (Association des Accidentés de la Vie)	100 €
Protection Civile – antenne d'Ydes	600 €
Secours Catholique	200 €
Secours Populaire – Comité de Mauriac	200 €
Téléthon	250 €
ASSOCIATIONS A CARACTERE ECONOMIQUE	200 €
Comice Agricole Race Salers (Cantonal)	Cloche
GVA Saignes / Champs	200 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	6 600 €
Fête Patronale 5 et 6 Juillet 2025	2 500 €
Ydes Sport Football Club (Fête d'été du 14 août)	2 500 €
Comité des Fêtes de Fanostre (rachat du four et des 2 plonges à la salle des fêtes de Fanostre)	1 500 €
La Jeanne d'Arc de Mauriac	100 €
Sous-Total	50 630 €
Réserve	4 370 €
MONTANT TOTAL	55 000 €

- AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 31 Mars 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIEUX
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de réception de l'AR: 31/03/2025
015-211502653-DEL_018_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Excusés	3
Pouvoirs	1
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA (arrivée à 20h15), Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

019-2025 – VOTE DU BUDGET 2025 - BUDGET COMMUNE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de la commune pour l'année 2025, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante, après reprise des résultats de l'année 2024 :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 605 144.06 €	2 605 144.06 €
INVESTISSEMENT	2 556 058.97 €	2 556 058.97 €
TOTAL	5 161 203.03 €	5 161 203.03 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 16 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO),

- **APPROUVE** le budget primitif de la commune pour l'année 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement 2 605 144.06 €
Section d'investissement 2 556 058.97 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 31 Mars 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE

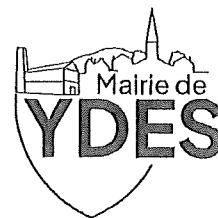


ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MA
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de réception de l'AR: 31/03/2025
015-211502653-DEL_019_2025-DE
A G E D I

MAIRIE DE YDES

10 Place Georges Pompidou
15210 YDES
Tél : 04 71 40 82 51
mairie@ydes.fr
www.ydes.fr



Budget : note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2025 a été voté par le Conseil Municipal le vendredi 28 mars 2025. Il peut être consulté sur simple demande à la Direction Générale des Services de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, au produit des impôts et taxes, aux compensations fiscales éventuelles aux dotations et participations de l'Etat.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent 2 417 340.00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des charges à caractère général et de gestion courantes, des charges de personnel, des charges financières, les subventions versées aux associations...

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 2 605 144.06 €.

Les charges de personnel représentent 45.11 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de réception de l'AR: 31/03/2025
015-211502653-DEL_019_2025-DE
A G E D I

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	870 600.00		
Dépenses de personnel	1 175 100.00	Recettes des services	67 220.00
Autres dépenses de gestion courante	224 262.51	Impôts et taxes	1 511 600.00
Dépenses financières	75 000.00	Dotations et participations	591 680.00
Dépenses spécifiques	3 000.00	Autres recettes de gestion courante	146 800.00
Autres dépenses	47 500.00	Atténuations de charges	70 000.00
Dotations provisions semi-bud.	11 000.00		
		Autres recettes	4 840.00
Total dépenses réelles	2 406 462.51	Total des recettes réelles	2 392 140.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	25 069.00	Opérations ordre transf. entre section	25 200.00
Virement à la section d'investissement (ordre)	173 612.55	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00
Total dépenses d'ordre	198 681.55	Total des dépenses d'ordre	25 200.00
		Excédent reporté	187 804.06
Total général	2 605 144.06	Total général	2 605 144.06

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 sont inchangés :

- . Taxe foncière sur le bâti : 49.12 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 98.09 %
- . Taxe d'habitation : 21.89 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 155 114.00 €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat au titre de la DGF s'élèvent à 264 354 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- **en dépenses** : Il s'agit de l'ensemble des opérations d'équipement retenues par la municipalité : Travaux d'aménagement de voirie, travaux de bâtiments, acquisition de matériel et de biens d'équipement, acquisitions foncières, dettes...

Le montant des dépenses réelles s'élève à 1 343 021.88 €.

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de reception de l'AR: 31/03/2025
015-211502653-DEL_019_2025-DE
A G E D I

- en recettes : Emprunts, subventions Etat, Région, département et autres financeurs, virement éventuel de la section de fonctionnement.

Le montant des recettes réelles s'élève à 2 357 377.42 €.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement emprunts	140 000.00	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 714 308.97
Total des opérations d'équipement	1 178 850.00	FCTVA	50 000.00
Dotations	24 171.88	Emprunt	103 967.45
		Subventions	489 101.00
Total des dépenses réelles	1 343 021.88	Total des recettes réelles	2 357 377.42
Opérations d'ordre entre sections	25 200.00	Opérations d'ordre entre sections	25 069.00
		Virement de la section de fonctionnement	173 612.55
Total des dépenses d'ordre	25 200.00	Total des recettes d'ordre	198 681.55
Solde d'investissement reporté	1 187 837.09		
Total général	2 556 058.97	Total général	2 556 058.97

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Travaux de voirie,
- Travaux bâtiments communaux,
- Adressage,
- Permis d'aménager de la 3^{ème} tranche du lotissement Les Jaquilloux,
- Travaux d'éclairage public,
- Travaux signalisation, sécurité,
- Travaux de l'Eglise d'Ydes Bourg,
- Rénovation énergétique du Centre socio,
- Acquisition matériel, équipements et mobiliers divers,
- Travaux 'Logements passerelles'.

Le montant total prévisionnel des opérations d'équipement 2025 s'élève à 1 178 850.00 €.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 110 278.00 €
- de la Région : 108 300.00 €
- du Département : 125 623.00 €

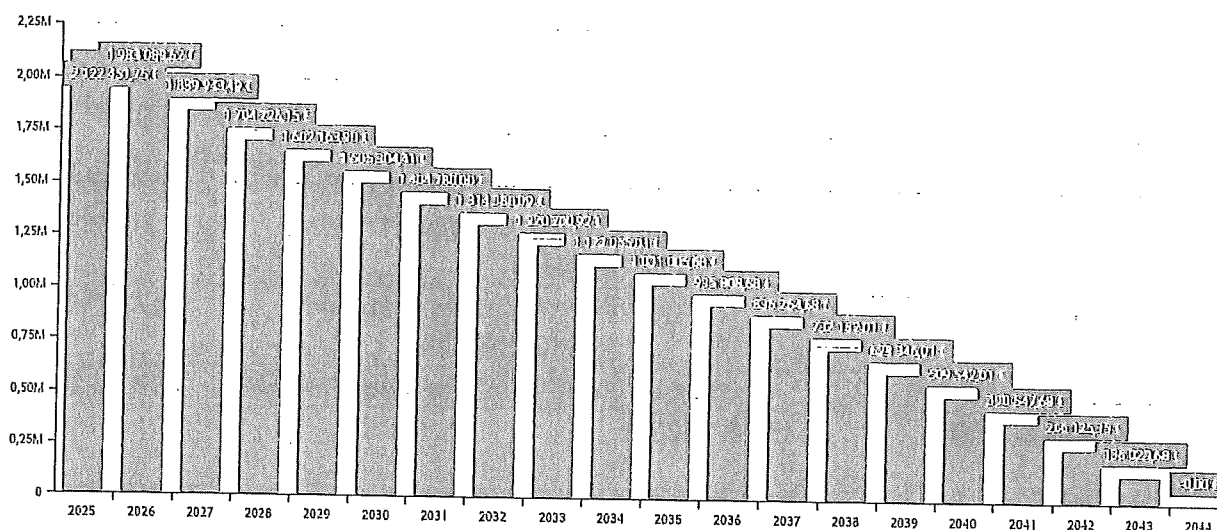
Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de réception de l'AR: 31/03/2025
015-211502653-DEL_019_2025-DE
A G E D I

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

c) Etat de la dette

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la Collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

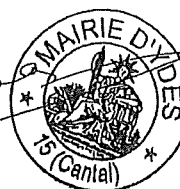
Evolution de la dette : 2025 à 2044



Exercices	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier de l'exercice
2024	3 131 252.43
2025	2 122 441.75

Fait à YDES, le 31 mars 2025

Le Maire,

Alain DELAGE

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de reception de l'AR: 31/03/2025
015-211502653-DEL_019_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Excusés	3
Pouvoirs	1
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA (arrivée à 20h15), Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Palrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

020-2025 – VOTE DU BUDGET 2025 - BUDGET LOTISSEMENT LES JAQUILLOUX 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du Lotissement les Jaquilloux pour l'année 2025, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante, après reprise des résultats de l'année 2024 :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	36 060.20 €	36 060.20 €
INVESTISSEMENT	26 060.20 €	26 060.20 €
TOTAL	62 120.40 €	62 120.40 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 16 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO),

- **APPROUVE** le budget primitif du Lotissement les Jaquilloux pour l'année 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement 36 060.20 €
Section d'investissement 26 060.20 €

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 31 Mars 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MA
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de réception de l'AR: 31/03/2025
015-211502653-DEL_020_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Excusés	3
Pouvoirs	1
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA (arrivée à 20h15), Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

021-2025 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2025

M. le Maire indique à l'Assemblée que la Commune d'Ydes va prochainement réaliser des travaux d'aménagement du parking Rue Félix Chavignac. Il est rappelé que celui-ci est situé aux abords d'un axe structurant positionné en face du Crédit Agricole, et proche des établissements de restauration, de la pharmacie. Le coût est estimé à [REDACTED] € H.T. (soit [REDACTED] € T.T.C.).

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet d'aménagement du parking Rue Félix Chavignac et de solliciter auprès du Conseil Départemental du Cantal une subvention de 30% (soit [REDACTED] € H.T.) au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025.

Vu l'appel à projets Fonds Cantal Solidaire 2025,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

-SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025, pour les travaux d'aménagement du parking Rue Félix Chavignac,

-DIT que cette opération est estimée à [REDACTED] € H.T. (soit [REDACTED] € T.T.C.).

-PRECISE le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

MONTANT TOTAL H.T. des travaux
Subvention Fonds Cantal Solidaire 2025
Autofinancement

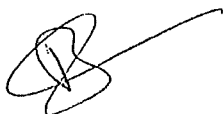
-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2025,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

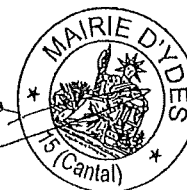
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 31 Mars 2025

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MA
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de réception de l'AR: 31/03/2025
015-211502653-DEL_021_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Excusés	3
Pouvoirs	1
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA (arrivée à 20h15), Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

023-2025 - CESSION D'UN BIEN DE SECTION AU LIEU-DIT « LAGARDE ».

Le Maire rappelle la demande de Monsieur [REDACTED] et [REDACTED], d'acquérir la parcelle ZI 17 d'une superficie totale de 580 m² au lieu-dit « Lagarde ».

Par délibération n° 010-2025C en date du 28 février 2025, le Conseil Municipal d'Ydes a émis un avis favorable à la demande et a autorisé M. le Maire à convoquer les électeurs pour se prononcer sur cette vente. Conformément à l'arrêté municipal n° 008C-2025 en date du 04 Mars 2025, les électeurs de la section de « Lagarde » ont été convoqués le 23 Mars 2025 à la mairie d'Ydes. Sur les trois électeurs convoqués, trois ont voté et ont émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal de poursuivre la procédure de cession de ce bien de section à Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED]

Considérant que la parcelle ZI 17 qui jouxte la propriété de Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] n'est pas entretenue.

Considérant que Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] souhaite acquérir cette parcelle qui leur permettrait d'accéder à leur garage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'avis favorable émis par les électeurs de la section, à savoir 3 avis favorables sur 3 électeurs inscrits,

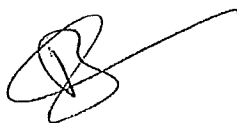
- CONFIRME son accord pour la cession à Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] de la parcelle ZI 17 (pour une surface de 580 m²), située au lieu-dit « Lagarde », et ce, au prix de 1 € le m², soit 580 €.

- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 31 Mars 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MA
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de réception de l'AR: 31/03/2025
015-211502653-DEL_023_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté -- Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Excusés	3
Pouvoirs	1
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA (arrivée à 20h15), Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

024-2025 : DEMANDE ACQUISITION DE L'ANCIEN SAS D'ENTREE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL D'YDES

_____ ayant un intérêt sur cette affaire, ne prend pas part au débat ni au vote

Le Maire expose que, dans le cadre des travaux actuels de rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel, l'ancien sas d'entrée du bâtiment sera supprimé.

A cet effet, et par courrier en date du 21 mars 2025, M. _____ domicilié _____, à _____ souhaite se porter acquéreur de ce matériel pour un montant de 50 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette requête.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à 15 voix pour,
et 1 abstention (Clotilde JUILLARD),**

- **ACCEPTE** la requête de M. _____ concernant son souhait d'acquérir le matériel du sas d'entrée du Centre Socio-Culturel,

- **ACCEPTE** le prix de vente de 50€ proposé par M. _____

- **DONNE tous pouvoirs** à M. le Maire pour faire aboutir cette affaire et signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 31 Mars 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MA
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de réception de l'AR: 31/03/2025
015-211502653-DEL_024_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Excusés	3
Pouvoirs	1
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA (arrivée à 20h15), Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

022-2025 – DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS FRICHES » AU TITRE DU FONDS VERT 2025 – PROJET DE TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT EXISTANT POUR UN USAGE FUTUR DE TROIS LOGEMENTS PASSERELLES ET UN LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune d'Ydes souhaite entreprendre des travaux de transformation du bâtiment « **Pharmacie de la Mine** », sis 26 Rue du Docteur Alfred Basset, pour un usage futur de trois logements passerelles et un logement locatif communal.

Considérant que le l'Etat subventionne le recyclage foncier,
Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention « FONDS FRICHES » au titre du Fonds Vert 2025

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 16 Voix Pour,
et 1 Voix Contre (Christian MAURIO),

-AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention « FONDS FRICHES » au titre du Fonds Vert 2025, pour le projet de transformation du bâtiment « Pharmacie de la Mine », sis 26 Rue du Docteur Alfred Basset, pour un usage futur de trois logements passerelles et d'un logement locatif communal

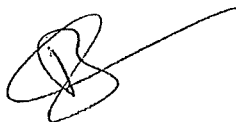
-AUTORISE M. le Maire à signer la convention financière,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 31 Mars 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MA
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de reception de l'AR: 31/03/2025
015-211502653-DEL_022_2025-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
24 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Excusés	3
Pouvoirs	1
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA (arrivée à 20h15), Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND

Pouvoir : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

025-2025 – PROTECTION SOCIALE DES AGENTS – RISQUE SANTE

Le Maire expose : Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident). Cette participation devient obligatoire pour les risques santé à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Les choix opérés par la commune d'Ydes devront intervenir après avis du comité social territorial. L'article L827-1 du code général de la fonction publique donne compétence aux centres de gestion pour conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir leurs agents au titre des risques relevant de la protection sociale complémentaire, ces conventions de participation.

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011. Le centre de gestion du cantal mène, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation sur le risque santé à compter du 1er janvier 2026.

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune d'Ydes conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le centre de gestion du cantal.

Vu l'exposé du Maire, et sur sa proposition,

Vus les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 13/03/2025, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Considérant l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

.../...

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence et la conclusion de telles conventions au centre de gestion du cantal afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
Le Conseil Municipal

- **SOUHAITE** s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque santé.
- **MANDATE** le centre de gestion du cantal afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé ;
- **S'ENGAGE** à communiquer au centre de gestion du cantal les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée et autorise le centre de gestion du cantal à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée ;
- **PREND ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le centre de gestion du cantal, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le centre de gestion du cantal et prend acte que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet de la convention en respectant les minimums fixés par décret ;
- **FIXE** la participation financière de la commune a **20 € mensuels bruts** ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 31 Mars 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



<i>République Française</i> <i>Liberté – Egalité – Fraternité</i> DEPARTEMENT DU CANTAL ARRONDISSEMENT DE MAURIAC CANTON D'YDES DATE DE LA CONVOCATION : 24 Mars 2025 <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Nombre de conseillers en exercice</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">19</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Présents</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">16</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Excusés</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">3</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Pouvoirs</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">1</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Votants</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">17</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers en exercice	19	Présents	16	Excusés	3	Pouvoirs	1	Votants	17	COMMUNE D'YDES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025 L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire <u>Étaient présents</u> : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA (arrivée à 20h15), Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO. <u>Étaient excusés</u> : Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND <u>Pouvoir</u> : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.
Nombre de conseillers en exercice	19										
Présents	16										
Excusés	3										
Pouvoirs	1										
Votants	17										

026-2025 – DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT DE LA CONVENTION VALANT ORT, SON PLAN D'ACTION ET SA MAQUETTE FINANCIERE

M. le Maire rappelle que, créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-bourgs. L'ORT se matérialise par une convention signée le 13 juin 2023 entre Sumène Artense communauté, la ville principale de l'EPCI (Ydes), tout ou partie de ses autres communes-membres volontaires.

Il confère aux collectivités de nouveaux droits juridiques et fiscaux, comme :

- **la dispense** d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas des projets commerciaux périphériques ;
- **l'éligibilité** de la commune au dispositif fiscal « Denormandie » dans l'ancien ;
- **le renforcement** du Droit de Préemption Urbain ;
- **l'encadrement** des baux commerciaux, etc.

Compte tenu des enjeux et de la multipolarité de la Communauté de communes Sumène Artense il est proposé aux bourgs centres de Champs sur Tarentaine, Champagnac, Lanobre et Saignes d'intégrer cette ORT sur la base du volontariat.

M. le Maire rappelle que la commune de Ydes validé son adhésion à l'ORT par délibération du n° 025-2023 en date du 24 Mars 2023.

La commune d'Ydes, en tant que bourg principal et au titre de sa labellisation Petites Villes de Demain, figure nécessairement dans l'ORT.

Les fiches actions portées par la commune d'Ydes sont les suivantes :

- Valoriser l'espace des templiers et la salle socioculturelle - Rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle socioculturelle pour en diversifier les usages possibles et création d'un théâtre de verdure ;
- Revalorisation du site autour du DOJO ;
- Développer une liaison douce entre la voie verte et les différents équipements ;
- Réhabiliter la friche du carreau de la mine ;
- Opération de réhabilitation de façades ;
- Mutation du bâtiment de l'ancien foyer des mineurs en logements passerelles ;
- Création d'une salle multisports.

.../...

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025
Date de reception de l'AR: 03/04/2025
015-211502653-DEL_026_2025-DE
A G E D I

M. le Maire propose donc au conseil municipal de valider le plan d'actions porté par la commune d'Ydes et de l'autoriser à signer l'avenant de la convention d'Opération de Revitalisation Territoriale.

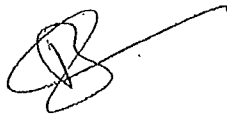
**Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
Le Conseil Municipal**

- **VALIDE** les fiches actions de la commune
- **VALIDE** la maquette financière inhérente à ces fiches action
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'ORT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 31 Mars 2025

**La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD**



**Le Maire
Jean DELAGE**

